

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 14 – Mercredi 18 avril 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 3 avril 2012

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé le contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED pour l'année 2012 du 9 février 2012 signé entre tarifsuisse sa et la Clinique Le Noirmont.

L'annexe A au contrat ci-dessus est également approuvée.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2012.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Chancellerie d'Etat

Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Code des obligations (Délais de prescription de la garantie pour défauts dans le contrat de vente et le contrat d'entreprise. Prolongation et coordination) Modification du 16 mars 2012;
- Loi fédérale sur la deuxième partie de la réforme des chemins de fer 2 du 16 mars 2012;
- Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (Loi sur les espèces protégées, LCITES) du 16 mars 2012;
- Loi fédérale sur l'augmentation de l'âge maximal des juges du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets du 16 mars 2012;
- Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts, LFO) Modification du 16 mars 2012;
- Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) Modification du 16 mars 2012;

- Loi sur les épizooties (LFE) Modification du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Malte du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Singapour du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Slovaquie du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation du protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Roumanie du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Suède du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la République de Corée du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral concernant un complément à la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 16 mars 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine, de l'accord agricole entre la Suisse et Hong Kong, Chine, ainsi que de l'accord sur les standards de travail entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, Chine, du 16 mars 2012.

Le délai référendaire expire le 5 juillet 2012.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Se-

crétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 18 avril 2012.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que les routes mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **35^e Critérium Jurassien.**

Tronçons, dates et durées:

Vendredi 20 avril 2012

- Alle – Vendlincourt (réseau communal):
de 16h 10 à 20h 10;
- Courtemaury – Saint-Ursanne – Montenol – Epauvillers – Soubey – Les Enfers:
de 16h 40 à 20h 40;
- Super ES Delémont (zone industrielle):
de 17h 55 à 21h 55;

Samedi 21 avril 2012

- Saint-Brais – Saulcy – La Combe, gare Lajoux:
de 6h 20 à 10h 20 et de 12h 05 à 16h 05;
- Goumois – Vautenaivre – Les Pommerats – Les Enfers:
de 6h 45 à 10h 45 et de 12h 25 à 16h 25;
- Villars – Montancy et zone douane de Réclère (secteur Les Grottes):
de 8h 30 à 12h 30 et de 14h 15 à 18h 10;
- Alle – Vendlincourt (réseau communal):
de 9h 30 à 13h 30 et de 15h 15 à 19h 15;
- Super ES Delémont (zone industrielle):
de 16h 35 à 20h 35.

Particularités: néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 4 avril 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers des restrictions de trafic sur les routes sous-mentionnées, comme précisé ci-après:

Motif: **66^e Tour de Romandie; 2^e étape: Montbéliard (France) – Moutier.**

Date: **jeudi 26 avril 2012.**

Perturbations de trafic

Tronçons et durées: **RC 246:** Frontière française – Fahy – Chevenez (giratoire accès A16): **de 13h 50 à 14h 30;**

RC 247: Chevenez (giratoire accès A16) – Courtedoux – Porrentruy: **de 14h à 14h 40;**

Ville de Porrentruy: route de Courtedoux – rue Achille-Merguin – rue du Gravier – rue Joseph Trouillat – rue Auguste-Cuenin – rue Xavier-Stockmar – rue du Jura – faubourg Saint-Germain – route d'Alle: **de 14h 10 à 14h 45;**

RC 247: Porrentruy – Alle – Miécourt – Charmoille – Frontière française: **de 14h 15 à 15h 10;**

RC 250: Frontière française – Bourrignon: **de 14h 30 à 15h 20;**

J6: Develier – Delémont: **de 14h 50 à 15h 30;**

Ville de Delémont: route de Porrentruy – rue du Stand – rue de la Maltière – rue de la Molière – avenue de la Gare – route de Moutier: **de 15h à 15h 35;**

J6: Delémont – Courrendlin – Choindez – Frontière bernoise: **de 15h 05 à 15h 45;**

RC 1569: Frontière bernoise – Les Genevez – carrefour Le Prédame: **de 15h 55 à 16h 40;**

RC 1572: Le Prédame – Lajoux – Saulcy: **de 16h à 16h 45;**

H18: Glovelier, rue de la Transjurane: **de 16h 15 à 16h 50;**

RC 249: Glovelier – Boécourt – La Caquerelle – Les Rangiers: **de 16h 15 à 17h 10;**

J6: Develier – Delémont: **de 16h 30 à 17h 25;**

Ville de Delémont: route de Porrentruy – rue du Stand – rue de la Maltière – rue de la Molière – avenue de la Gare – route de Moutier: **de 16h 45 à 17h 30;**

J6: Delémont – Courrendlin – Choindez – Frontière bernoise: **de 16h 50 à 17h 35;**

Routes fermées à tout trafic

Tronçons et durées: **RC 250:** Bourrignon – Develier: **de 14h 45 à 15h 30;** **RC 1572:** Saulcy – Glovelier: **de 16h 15 à 16h 45;** **J6:** Les Rangiers – Develier: **de 16h 30 à 17h 15.**

Particularités: néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications de la Police cantonale et du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 2 avril 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service de l'économie rurale

Recensement des exploitations agricoles en 2012

Buts

- a) Application des mesures de politique agricole:
 - Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture;
 - Ordonnance sur les contributions à la culture des champs.
- b) Collecte des données statistiques.
- c) Collecte des données pour la ristourne sur les carburants.

Date du recensement

2 mai 2012.

Exploitations concernées

- Les exploitations qui demandent des contributions dans le cadre de l'exécution de la politique agricole.
- Les exploitations dans lesquelles sont détenus des animaux.

Procédure

Les exploitants qui ont bénéficié de paiements directs en 2011 recevront, par courrier postal, un set de formules comprenant:

- une demande de contributions (formule C);
- un relevé des animaux (formule B1);
- un relevé des parcelles (formule A);
- une annonce pour les céréales et le colza extensifs.

Pour les autres exploitants, le préposé à l'agriculture fournira les documents.

Les exploitants, qui désirent saisir les données de leur exploitation sur internet, par l'intermédiaire du site *Acorda.ch*, et qui ne possèdent pas encore de mot de passe ou qui l'ont égaré, peuvent s'adresser au Service de l'économie rurale au N° de téléphone 032 420 74 12. Les codes d'accès seront envoyés par e-mail.

Toutes les formules citées ci-dessus ainsi que les documents imprimés lors de la saisie éventuelle par Internet seront remis dûment remplis au préposé à l'agriculture lors de son passage sur l'exploitation, le 2 mai 2012, ou selon les modalités qu'il aura fixées.

Il est nécessaire qu'une personne compétente soit présente sur l'exploitation lors du passage du préposé, le 2 mai 2012. Le préposé peut fixer une autre date pour la collecte des documents; il en informera l'exploitant.

Un émolument de Fr. 65.– sera prélevé par set de formules lors de la visite du préposé. Cet émolument remplace le pourcentage prélevé auparavant sur la caisse des épizooties. L'émolument est de Fr. 40.– pour les personnes qui saisissent par Internet et Fr. 10.– pour les exploitations qui remplissent les formules statistiques.

Si le préposé ne peut pas prendre possession des documents le 2 mai, ou à la date qu'il a fixée, en raison de formules remplies de façon lacunaires ou d'absence de l'exploitant, un émolument de Fr. 20.– supplémentaire sera prélevé. Après la date du 15 mai 2012, les exploitants devront retourner leurs documents directement au Service de l'économie rurale. Une réduction de 10% mais au minimum Fr. 200.– et au maximum Fr. 5000.– sera effectuée sur les paiements directs 2012.

Principes généraux

Les personnes qui n'auraient pas reçu de formules jusqu'à la date du 30 avril 2012 devront s'annoncer auprès du préposé à l'agriculture ou auprès du Service de l'économie rurale.

Il ne sera pas tenu compte des demandes formulées après le 15 mai 2012.

Des contributions ne seront versées que si la formule «demande de contributions» est remplie.

Les personnes physiques qui, avant le 1^{er} janvier 2012, ont atteint l'âge de 65 ans n'ont pas droit aux paiements directs.

Acomptes 2012

Pour la majorité des exploitations, un acompte sur les paiements directs 2012 sera versé en principe à la fin du mois de juin. Il correspond à 50% des contributions versées en 2011.

Aucun acompte ne sera octroyé dans les cas suivants:

- ⇒ exploitations avec moins de 0,3 UMOS en 2011;
- ⇒ exploitations à l'Office des poursuites avec une réquisition de vente ou au bénéfice d'un concordat;
- ⇒ nouvelles exploitations ou exploitations ayant été partagées;
- ⇒ exploitations avec des problèmes particuliers dont l'octroi des paiements directs est remis en cause (protection des animaux, des eaux, etc.).

Dans les autres cas, les ordonnances fédérales, les instructions de l'Office fédéral de l'agriculture et du Service de l'économie rurale sont applicables.

Courtemelon, avril 2012.

Le chef de service: Jean-Paul Lachat.

Service des constructions et des domaines

Concours d'architecture «Avenir 33»

Résultats

Projet en vue de la construction, la transformation et la rénovation, sur le site de Delémont, de bâtiments scolaires abritant les divisions santé-social-arts (DIVSSA) et commerciale (DIVCOM) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF).

Résultats du concours proclamés

le vendredi 30 mars 2012

à l'Ecole de commerce de Delémont

1^{er} rang – 1^{er} prix

— Kury Stähelin Architectes S. A., Delémont, pour leur projet «Trente3»

2^e rang – 2^e prix

— Jomini & Zimmermann Architekten ETH SIA BSA, Zurich, pour leur projet «Interface»

3^e rang – 3^e prix

— Burri + Tschumi + Benoit, bureau d'architecture S.à.r. l., Soyhières, pour leur projet «Verywood»

4^e rang – 4^e prix

— Dsar, ds.architekten ETH SIA, Bâle, pour leur projet «Jean-Paul»

5^e rang – 5^e prix

— Cellule GmbH, José Bento, Zurich, pour leur projet «Tuhan Tuhan»

6^e rang – 6^e prix

— Kawamura – Ganjavian, Lausanne, pour leur projet «Damier»

Le Gouvernement a adjugé, dans sa séance du 3 avril 2012, le mandat d'architecte au Bureau d'architectes Kury Stähelin Architectes S. A. à Delémont, pour la poursuite des études et la réalisation du projet «Trente3».

Le rapport du jury est téléchargeable sous <http://www.jura.ch/DEE/CST>.

Les projets sont exposés à l'École de commerce, rue de l'Avenir 33, à Delémont. L'exposition sera ouverte au public du lundi 23 au vendredi 27 avril 2012, selon l'horaire suivant:

- du lundi au vendredi: de 8 h à 19 h;
- le samedi: uniquement le 31 mars 2012, de 8 h à 12 h.

Delémont, le 11 avril 2012.

Le chef a. i. du Service des constructions et des domaines: Mario Mariniello.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION COMMERCIALE



ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

Rue de l'Avenir 33 / Delémont

Rue Thurmann 12 / Porrentruy

Tél. 032 420 77 00 / Fax 032 420 77 01

Tél. 032 420 36 70 / Fax 032 420 36 71

secc.epc@jura.ch

secc.epc@jura.ch

**Vous débutez votre apprentissage en août 2012?
Séances d'inscription pour les formations suivantes:**

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle commerciale intégrée (MPCi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 2 mai 2012, EPC de Porrentruy,
rue Thurmann 12**

OU

**Mercredi 9 mai 2012, EPC de Delémont,
rue de l'Avenir 33**

Pour les 2 dates: 14h00: Commerce et MPCi / 15h30: GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Les apprenti-e-s choisissent le lieu d'inscription selon leurs disponibilités. L'affectation dans les classes et la fixation du lieu de cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle commerciale

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans)
- voie post CFC: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC)

s'inscrivent au plus tard jusqu'au 21 mai. L'examen d'admission à la MPCi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le 1^{er} juin à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 31 mai 2012** (formule écrite à demander au secrétariat).

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtedoux

Entrée en vigueur du règlement concernant l'alimentation en eau

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtedoux le 9 février 2012, a été approuvé par le Service des communes le 26 mars 2012.

Réuni en séance du 4 avril 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} février 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 5 avril 2012.

Conseil communal.

Courtedoux

Entrée en vigueur du règlement tarifaire sur la gestion des déchets

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Courtedoux le 9 février 2012, a été approuvée par le Service des communes le 26 mars 2012.

Réuni en séance du 4 avril 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} février 2012.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 5 avril 2012.

Conseil communal.

Fontenais

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 3 mai 2012, à 20 h 15, à la salle culturelle du bâtiment des services communaux.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 1890000.– pour la rénovation de l'école primaire de Fontenais, sous réserve d'obtention des subventions cantonales et fédérales; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Antonio Alvez Vas et sa famille, ressortissants du Portugal, domiciliés à Fontenais.
4. Ratifier l'acquisition de la parcelle forestière N° 655 et voter le crédit nécessaire de Fr. 12400.–; donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes et se procurer les fonds nécessaires.
5. Prendre connaissance et voter un crédit complémentaire de Fr. 515000.– pour la protection des crues du Bacavoine, sous réserve d'obtention de subventions cantonales et fédérales et de participations publiques et privées; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

6. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 145000.–, à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve d'obtention des subventions cantonales et fédérales, pour l'assainissement des buttes de tir; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
7. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 285000.– pour le réaménagement et l'assainissement des rues Sous les Pins et La Côte; donner les compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
8. Divers et imprévu.

Fontenais, le 18 avril 2012.

Conseil communal.

Les Genevez

Assemblée communale ordinaire

lundi 14 mai 2012, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et approuver les comptes 2011 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et approuver le nouveau règlement sur le subventionnement de la transformation de bâtiments destinés à de l'habitation pour de la résidence principale.
4. Discuter et approuver le contrat de Parc liant la commune à l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.
5. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné au point 3, ainsi que le contrat mentionné au point 4, sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée.

Les éventuelles oppositions seront adressées, par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Nommer le président de l'assemblée et les scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise.
3. Consentir à la cession de la servitude inscrite sur le feuillet N° 162 appartenant à la Bourgeoisie des Genevez, à la Fondation dépendances.
4. Divers et imprévu.

Conseil communal.

Pleigne

Assemblée communale

jeudi 10 mai 2012, à 20 heures, à l'Epicentre.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et adopter les comptes 2011.
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation.
4. Vente des parcelles 1311 et 1312 du lotissement Dos-le-Môtie 3.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratification de la vente des parcelles 1311 et 1312 du lotissement Dos-le-Môtie 3.
3. Divers.

Pleigne, le 12 avril 2012.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée extraordinaire de la commune bourgeoise

jeudi 26 avril 2012, à 20 heures, à la Maison bourgeoise.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Accepter la vente partielle de terrains sur la parcelle N° BL 1908 pour la réalisation des travaux de protection contre les crues et donner toutes compétences au Conseil pour les tractations.
3. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 9 avril 2012.

Secrétariat de la commune bourgeoise.

Saint-Brais

Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement d'organisation et de jouissance des biens

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée de la 2^e Section de Saint-Brais le 18 janvier 2012, a été approuvée par le Service des communes le 20 mars 2012.

Réuni en séance du 28 mars 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Saint-Brais, le 5 avril 2012.

Conseil communal.

Undervelier

Entrée en vigueur des modifications apportées au règlement d'organisation

Les modifications du règlement bourgeois susmentionné, adoptées par l'assemblée bourgeoise le 5 décembre 2011, ont été approuvées par le Gouvernement le 6 mars 2012.

Réuni en séance du 10 avril 2012 le Conseil bourgeois a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} avril 2012.

Les modifications, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat bourgeois.

Conseil bourgeois.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura

Votation en matière ecclésiastique du 15 avril 2012

Objet: Modification partielle de la Constitution de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura du 16 décembre 1979.

Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits:	6435
Votants:	210
Bulletins rentrés:	212
Bulletins valables:	206
Bulletins blancs:	0
Bulletins nuls:	6
Nombre de oui:	205
Nombre de non:	1

Cette modification est acceptée.

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé auprès de la Chambre des recours de l'Eglise réformée évangélique, rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont, dans les 10 jours à compter du lendemain du scrutin.

Delémont, le 16 avril 2012.

Au nom du Conseil de l'Eglise.

Le président: J.-C. Finger. La secrétaire: C. Racine.

Courgenay-Courtemaury

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 24 avril 2012, à 20h 15, au Centre paroissial et culturel.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et adoption des comptes 2011.
4. Rapport d'activité du Conseil de paroisse.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Rebeuvelier

Assemblée des comptes de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 30 avril 2012, à 19 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget.
3. Passer les comptes 2011.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Réclère**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

dimanche 29 avril 2012, à 10h30, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2011.
3. Divers et imprévu.

Réclère, le 2 avril 2012.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérante: Lachat Multi-Bâtiments S.à.r.l., rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'un abri devant l'entrée du bâtiment situé à la route de Porrentruy 7 (Ange Bar), sur la parcelle N° 141 (surface 2367 m²), sise à la route de Porrentruy, zone Centre CA/b.

Dimensions principales: Longueur 3 m 14, largeur 2 m 70, hauteur 2 m 90, hauteur totale 3 m 15.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois, éternit; façades: anthracite; couverture: éternit.

Dérogation requise: Article 3.1.1. CA 16 RCC (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Alle

Requérante: FLASA, Filature de laine peignée d'Ajoie, Coin du Jonc 48, 2942 Alle; auteur du projet: Leschot Architecture S.à.r.l., Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation de la toiture, comprenant le remplacement de la couverture en tuiles par des tôles de support et pose de capteurs solaires photovoltaïques intégrés, sur la parcelle N° 1110 (surface 42615 m²), sise au lieu-dit «Coin du Jonc», zone d'activités AA.

Dimensions des capteurs: Surface: 6080 m².

Genre de construction: Capteurs solaires photovoltaïques intégrés sur tôles de support.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

La Baroche

Requérant: Johan Miserez, route de Courtavon 2, 2943 Vendlincourt.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 34, construction d'un hangar en annexe pour l'entreprise d'horticulture, sur la parcelle N° 982 (surface 1519 m²), sise à la route Cantonale, zone Centre CA.

Dimensions du bâtiment N° 34: existantes; dimensions du hangar: longueur 18 m, largeur 15 m 50, hauteur 4 m, hauteur totale 6 m.

Genre de construction: Hangar: murs extérieurs: béton, structure en bois; façades: bardage en bois; couverture: éternit de couleur brune; bâtiment N° 34: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation; façades: crépissage, bardage en bois; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 4 avril 2012.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérants: Catherine et Jean-François Rufi, rue du Tertre 10A, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Nanon Architecture S.A., route de Courgenay 55A, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/remise et terrasse couverte en annexes contiguës + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4451 (surface 662 m²), sise à la rue de la Gravière, zone d'habitation HAb, plan spécial «Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt».

Dimensions principales: Longueur 11 m 40, largeur 11 m 40, hauteur 6 m 18, hauteur totale 7 m 65; dimensions couvert/remise: longueur 8 m 30, largeur 6 m, hauteur 3 m 08, hauteur totale 3 m 08.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérants: Géraldine et Alain Chapatte, rue du Doubs 10, 2336 Les Bois; auteur du projet: GC Maket, Géraldine Chapatte, 2336 Les Bois.

Projet: Construction d'un immeuble de 4 appartements avec garages en annexes, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1147 (surface 1589 m²), sise à la rue du Doubs, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 18 m 50, largeur 10 m 50, hauteur 5 m 70, hauteur totale 6 m 60; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 9 m, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche et grise; couverture: éternit Integral Plan de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: Article 111³ RCC (pente de la toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérants: Séverine et Ugur Tanç, route de France 5, 2926 Boncourt; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. & BâtiConcept Architecture S.à.r.l., Annonciades 9, 2900 Porrentruy 2.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 874 (surface 1167 m²), sise au chemin de la Combe Feuillée, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 50, largeur 9 m 50, hauteur 6 m 67, hauteur totale 6 m 67.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Bressaucourt

Requérant: Jean-Marie Mahon, Les Brussattes 13, 2904 Bressaucourt.

Projet: Fermeture de la terrasse existante, construction d'un jardin d'hiver et installation de panneaux solaires photovoltaïques annexés au bâtiment N° 13, sur les parcelles N^{os} 147 et 1295 (surface 1107 m²), sise au lieu-dit «Les Brussattes», zone Centre CA, hors secteur ISOS.

Dimensions principales: Terrasse existante: longueur 6 m 50, largeur 4 m, hauteur 2 m 48, hauteur totale 5 m 10; jardin d'hiver rez: longueur 5 m 50, largeur 3 m 30, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: Cannexel blanc amande; couverture: toit plat recouvert avec plaques de jardin gris cassé.

Dérogation requise: Article 25, alinéas 2 et 3 RCC (toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bressaucourt, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérants: Wassila et Marc Baume, rue de la Gare 16, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Imza Globale Construction S.A., Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et local technique en annexes contiguës, pompe à chaleur + cabanon de jardin en annexe, sur la parcelle N° 1492 (surface 913 m²), sise au lieu-dit «La Rotatte», zone d'habitation HAa, plan spécial «Sous la Rotatte».

Dimensions principales: Longueur 13 m 00, largeur 9 m 50, hauteur 5 m 30, hauteur totale 7 m 80; dimensions du garage: longueur 7 m 00, largeur 4 m 20; dimensions du local technique: longueur 4 m 55, largeur 3 m 59.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: madriers de teinte brune; couverture: tuiles de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérants: Estelle Schlüchter et Emilien Chappatte, rue du Marché 3, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Villatype S. A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert d'entrée/réduit en annexes contiguës, pompe à chaleur et garage double en annexe, sur la parcelle N° 2394 (surface 867 m²), sise au lieu-dit «Au Fol», zone d'habitation HAe, plan spécial «La Buissonnière».

Dimensions principales: Longueur 12 m 50, largeur 9 m, hauteur 4 m, hauteur totale 6 m 70; dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Cœuve

Requérante: Menuiserie Raval & Siegenthaler, rue Lambert, 2932 Cœuve.

Projet: Aménagement de bureaux en annexe contiguë de la menuiserie, bâtiment N° 25A, sur la parcelle N° 2635 (surface 3810 m²), sise à la rue Lambert, zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 17 m, largeur 5 m, hauteur 5 m 77, hauteur totale 6 m 78.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: lambris en bois idem menuiserie; couverture: tuiles en béton rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cœuve, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérants: Vincent et Olivier Cerf, Monnat, 2888 Seuleute; auteur du projet: Jura-Energie, Jean Oppliger, La Tuilerie, 2345 Le Cerneux-Veusil.

Projet: Installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments N°s 3B, 3A et 2A, sur la parcelle N° 105 (surface 465934 m²), sise au lieu-dit «Monnat», localité de Seuleute, zone agricole.

Dimensions: Bâtiment N° 3B: ~ 153 m²; bâtiment N° 3A: ~ 194 m²; bâtiment N° 2A: ~ 196 m².

Genre de construction: Panneaux solaires de type Hareon Solar.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Paul Cerf, Monnat, 2888 Seuleute; auteur du projet: Jura-Energie, Jean Oppliger, La Tuilerie, 2345 Le Cerneux-Veusil.

Projet: Installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment N° 1C, sur la parcelle N° 107 (surface 2315 m²), sise au lieu-dit «Monnat», zone agricole.

Dimensions: Surface: ~ 138 m².

Genre de construction: Panneaux solaires sur toiture éternit de type Hareon Solar.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 12 avril 2012.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérante: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et place couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5027 (surface 845 m²), sise au lieu-dit « Les Longennes Derrière Velle », zone Mixte MAd, plan spécial d'équipement « Les Quoires ».

Dimensions principales: Longueur 16 m 38, largeur 13 m, hauteur 6 m 10, hauteur totale 6 m 50; dimensions de la place couverte: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 60, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: éternit Integral plan de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérante: Séverine Nussbaum, rue de la Poste 18, 2952 Cornol; auteur du projet: NICO Architecture, 2905 Courtedoux.

Projet: Construction d'un immeuble comprenant une boulangerie avec laboratoire au rez-de-chaussée et deux appartements à l'étage, couvert à voitures + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5035 (surface 627 m²), sise à la rue du Château, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 25 m 00, largeur 10 m 50, hauteur 6 m 50, hauteur totale 9 m 00.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 13 avril 2012.

Secrétariat communal.

Courchapoix

Requérants: Mélanie et Romain Beuret, Grisatte 3, 2825 Courchapoix; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, route de la Raisse 28, 2855 Glovelier.

Projet: Déconstruction et reconstruction d'un rural comprenant: stabulation pour jeune bétail, fourragère, dépôt pour fourrage et paille, fosse à purin, fumière SRPA, suppression du bétail dans le bâtiment N° 1 pour aménager une remise à machines, sur la parcelle N° 387.1 (surface 9920 m²), sise au lieu-dit « La Grisatte », zone Fermes ZFA.

Dimensions principales: Longueur 40 m 40, largeur 22 m 60, hauteur 11 m 90, hauteur totale 16 m 33.

Genre de construction: Murs extérieurs: murets en béton, briques TC visibles, ossature bois; façades: planches à recouvrement de teinte brune et tôles thermolaquées de teinte brune RAL 1019 en façades est et ouest; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courchapoix, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérant: Jean-Paul Billieux, rue Pierre-Péquignat 24, 2950 Courgenay.

Projet: Transformation et rénovation de la partie habitation du bâtiment N° 24 + pose d'une citerne à gaz enterrée, sur la parcelle N° 270 (surface 1198 m²), sise à la rue Pierre-Péquignat, zone Centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur rouge brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 10 avril 2012.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérants: Les Fils de Marc Joliat S.A., 2852 Courtételle, au nom de Jean-Marc Aemisegger, La Tuilerie 18, 2852 Courtételle; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Pose de blocs calcaires au nord de la maison familiale, en limite, sur la parcelle N° 2152 (surface 1983 m²), sise au lieu-dit «La Tuilerie», zone verte (ZVA).

Dimensions principales selon plan d'aménagement.

Genre de construction: Blocs calcaires.

Dérogations requises: Articles 3.3.2 et 3.4.3 RCC, secteur zone verte + protection de la nature.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérant: Restaurant Les Viviers, Martine et Valentin Flury, route de Develier, 2800 Delémont; auteur du projet: Sornalu S.A., chemin de la Tuilerie 21, 2853 Courfaivre.

Projet: Pose d'une véranda sur une partie de la terrasse du Restaurant Les Viviers, bâtiment N° 24, sur la parcelle N° 1476 (surface 7108 m²), sise au lieu-dit «Les Viviers», route de Develier, zone ZA.

Dimensions: Longueur 6 m 25, largeur 3 m 88, hauteur 2 m 22, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure aluminium; façades: aluminium, vitrage isolant, couleur grenat; couverture: aluminium et panneaux sandwich.

Dérogation requise: Article 24 LAT (construction non agricole).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 16 avril 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérant: Service des constructions de la République et Canton du Jura, rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont; auteur du projet: Groupe d'études Robin Voyame et Philippe Milani, rue de la Préfecture 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un pavillon scolaire comprenant deux salles de classe, sur la parcelle N° 2599 (surface 11 142 m²), sise à la rue Saint-Michel, zone UA, zone d'utilité publique A.

Dimensions: Longueur 18 m 50, largeur 17 m 90, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois; façades: plaques fibre de ciment, couleurs jaune et rouge; couverture: végétalisée; chauffage existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 16 avril 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Les Genevez

Requérants: Christiane et Jean-Pierre Lehmann, Clos Dedos 11, 2714 Les Genevez; auteur du projet: dB Dubail Begert, bureau d'architecture, Prés 12, 2350 Saignelégier.

Projet: Aménagement d'un appartement avec garage dans l'ancienne grange du bâtiment N° 12 + capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 57 (surface 794 m²), sise au lieu-dit «Les Clos Dedos», zone centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 20 m 60, largeur 11 m 10, hauteur 6 m 35, hauteur totale 9 m 62.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie pierres; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: tuiles existantes de couleur rouge.

Dérogation requise: Article CA 16 RCC (capteurs solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Genevez, le 5 avril 2012.

Secrétariat communal.

Grandfontaine

Requérant: Patrick Quiquerez, route de la Fontaine 19C, 2908 Grandfontaine.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/local de rangement et terrasse couverte en annexes contiguës, sur la parcelle N° 131.1 (surface 14730 m²), sise au lieu-dit «Champs des Pommiers», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 11 m 44, largeur 8 m 24, hauteur 5 m 90, hauteur totale 7 m 80; dimensions du garage/buanderie/cellier: longueur 7 m 68, largeur 8 m 44.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossure bois, isolation; façades: crépissage de teinte saumon; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Grandfontaine, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Muriaux

Requérant: Paul-André Amez-Droz, Le Cerneux-Veusil Dessous, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: A. + N. Gogniat, atelier d'architecture, Haut du Village 24, 2718 Lajoux

Projet: Déconstruction et reconstruction de la partie nord du bâtiment N° 144A, comprenant l'aménagement d'un appartement avec terrasse et garage, couvert à voitures et garage double en annexes + mini step à construire, sur la parcelle N° 381 (surface 2567 m²), sise au lieu-dit «Le Cerneux-Veusil Dessous», localité de Muriaux, zone Centre C.

Dimensions transformation: Longueur 8 m 10, largeur 13 m, hauteur existante; dimensions garage double: longueur 8 m 60, largeur 6 m; dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 40, largeur 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation, briques; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles

conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Muriaux, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérants: Angéline et José Luis De Leon, Le Coinat 64, 2916 Fahy; auteur du projet: Société Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et réduit en façade est et pergola en façade sud et construction d'une cabane de jardin, sur la parcelle N° 3404 (surface 892 m²), sise au chemin de la Fontaine-aux-Chiens, zone H2a, zone d'habitation 2 niveaux, selon plan spécial de l'Oiselier 1.

Dimensions: Longueur 17 m 30, largeur 10 m, hauteur 5 m 90, hauteur totale 7 m 40.

Genre de construction: briques ciment, isolation, briques TC.

Constructions diverses: Cabane de jardin: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur à la corniche 2 m; ossature, poteaux et lames de bois.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 16 avril 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Entreprise Swisscom S.A., route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg; auteur du projet: Société Hitz + Partner S.A., Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: Implantation d'une installation de communication pour la téléphonie mobile à l'intérieur du clocher de l'église, sur la parcelle N° 168 (surface 1749 m²), sise à la rue de l'Eglise, zone VV, Vieille Ville.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 16 avril 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau Buchs & Plumey S.A., rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Prolongement est du passage sous-voies CFF en gare de Porrentruy; tronçon souterrain perpendicu-

laire aux voies constitué d'éléments préfabriqués, section int. 250/230 cm, longueur 14 m; tronçon parallèle aux voies côté est constitué d'une rampe d'accès à ciel ouvert, longueur 38 m 30, largeur int. 2 m 30, pente 10%; réfection et adaptation du revêtement bitumeux pour le raccordement de la rampe d'accès est. Cet aménagement sera réalisé sur la parcelle N° 2987 (surface 38333 m²), en zone CFF, aux lieux-dits «La Gare – Rue de Lorette».

Genre de construction: Murs extérieurs: murs en béton; façades: revêtement rampe d'accès avec murs en béton, teinte grise.

Constructions diverses: Tronçon souterrain: longueur 14 m 42, largeur 3 m 10, hauteur 3 m 10, hauteur à la corniche 3 m; éléments préfabriqués en béton. Rampe d'accès: longueur 38 m 30, largeur 3 m 10, hauteur variable; béton.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 16 avril 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérant: Eric Affolter, chemin Nicolas Junker 1, 2740 Moutier; auteur du projet: Atelier Sironi S.A., rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Déconstruction des bâtiments N^{os} 14, 14A, 16 et 16 A et 20, sis à la route de Courgenay», zone HA4, zone d'habitation artisanat 4 niveaux, sur les parcelles N^{os} 2122, 775 et 774 (surfaces 277, 5643 et 581 m²); déconstruction et suppression de la zone arborisée située au sud-est; clôture du bâtiment N° 18 situé sur la parcelle N° 774; aménagement d'une place de parc provisoire, comprenant 119 places (selon plans déposés), réalisée sur revêtement existant et avec les matériaux de déconstruction. La place de parc sera uniquement réalisée sur la parcelle N° 774.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 16 avril 2012.

Bureau des travaux publics de la ville.

Saint-Brais

Requérant: Christophe Farine, Les Rottes Dessus 2, 2364 Saint-Brais; auteur du projet: Architect'Agri-Concept, route des Fontaines 19, 2057 Villiers.

Projet: Construction d'une stabulation avec fourragère, stock de fourrage, SRPA, fosse à purin, remise en annexe contiguë au bâtiment N° 2, sur la parcelle N° 1042 (surface 14651 m²), sise au lieu-dit «Les Rottes Dessus», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 31 m 84, largeur 18 m 15, hauteur 8 m 50, hauteur totale 10 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: muret en béton, ossature bois; façades: lambrissage en bois, tôle de teinte RAL 1019 en façade ouest; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Brais, le 3 avril 2012.

Secrétariat communal.

Saulcy

Requérant: Martin Hess, rue des Tilleuls 22, 2873 Saulcy.

Projet: Changement d'affectation du bâtiment N° 4 pour des locaux de stockage de machines agricoles du garage du Peca S. A., sur la parcelle N° 1170 (surface ~ 1000 m²), sise au lieu-dit «Derrière les Otas», zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Sans changement.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saulcy, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Saulcy

Requérants: Marilène et Eric Willemin, rue du Péca 2, 2873 Saulcy; auteur du projet: La Courtine S.A., bureau d'architecture, route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: Construction d'un rural avec boxes à chevaux, stabulation, halle de débouillage, local machines, place fumièrre en annexe, sur la parcelle N° 1285 (surface 34800 m²), sise au lieu-dit «Planches Bourquin/Botchets», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 57 m 04, largeur 26 m 54, hauteur 5 m 30, hauteur totale 7 m 80; dimensions de la place fumièrre: longueur 10 m, largeur 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossure bois; façades: bardage en bois et tôles en façade ouest de teinte brune; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge Korallit.

L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles

conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saulcy, le 11 avril 2012.

Secrétariat communal.

Vendlincourt

Requérant: Bernard Beer, Le Courtedoux 4, 2943 Vendlincourt; auteur du projet: Eco6therm, rue des Cerisiers 2, 2832 Rebeuvelier.

Projet: Installation de capteurs solaires photovoltaïques sur le pan sud de la toiture du bâtiment N° 5, déplacement des silos au nord, sur la parcelle N° 882 (surface 14992 m²), sise à la route de Cœuve, zone agricole.

Surface: 400 m².

Genre de construction: Panneaux solaires photovoltaïques de type Hareon Tritec.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vendlincourt, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Vendlincourt

Requérant: Paul Bregnard, Vieux-Château 3, 2943 Vendlincourt; auteur du projet: Bureau d'architecture Bernard Corbat, Vieux-Château 8, 2943 Vendlincourt.

Projet: Construction d'un hangar pour le stockage du bois, place de manutention, places de stationnement, chemin d'accès, sur la parcelle N° 253 (surface 826 m²), sise à la route Principale, zone Centre C.

Dimensions principales: Longueur 12 m 50, largeur 9 m, hauteur 5 m 50, hauteur totale 7 m 60; dimensions du couvert: longueur 12 m 50, largeur 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: lambris en bois de teinte brune; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vendlincourt, le 16 avril 2012.

Secrétariat communal.

Mises au concours

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
Service de l'administration
et des finances

Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy
saf@hep-bejune.ch



Souhaitez-vous devenir bibliothécaire ?

La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE vous propose un

stage en information documentaire

Ce stage préparatoire est obligatoire pour accéder à la formation de spécialiste HES en information documentaire (bibliothécaire, documentaliste, archiviste); il permet de se familiariser avec le monde de l'information documentaire: notions pratiques dans les domaines de la bibliothéconomie, de l'informatique et de l'audiovisuel.

Exigences: maturité de type gymnasiale ou professionnelle commerciale (MPC), diplôme de l'école supérieure de commerce – CFC en relation avec les études.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2012.

Durée du stage: 12 mois.

Lieu de travail: Porrentruy.

Procédure:

Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au **5 mai 2012**, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation stagiaire ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M^{me} Pascale Hess au N° de téléphone 032 886 99 49, pascale.hess@hep-bejune.ch.

Caisse de compensation du Jura

La Caisse de compensation du Jura à Saignelégier recherche un-e

directeur-trice suppléant-e et chef-fe des services généraux

Votre mission:

- votre mission consiste d'une part à gérer les services généraux en appuyant son personnel, en coordonnant les différentes activités qui s'y rattachent (informatique, économat, réception et conciergerie) et en mettant en œuvre la communication interne et externe;
- d'autre part, vous assurez le bon fonctionnement des agences communales AVS;
- en outre, vous participez à la gestion des institutions sises à Saignelégier, collaborez à l'exécution

des tâches relatives à l'Office cantonal des assurances sociales et gérez les projets de nos institutions.

Votre profil:

- vous êtes au bénéfice d'une formation de type universitaire ou d'une formation équivalente;
- vous justifiez d'une expérience confirmée dans le management, la gestion de projets d'entreprise et vous possédez de bonnes connaissances en informatique;
- vous êtes titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales ou bénéficiez de bonnes connaissances en la matière;
- vous avez des connaissances approfondies de la langue allemande;
- vous avez le sens des relations humaines et savez gérer une équipe;
- vous êtes apte à travailler de manière autonome, à assumer des responsabilités et à prendre des décisions;
- vous êtes dynamique et créatif-ve et faites preuve d'esprit d'initiative;
- vous possédez des compétences d'organisation et êtes prêt-e à vous investir personnellement.

Nous vous offrons:

- un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique;
- des conditions d'engagement attrayantes;
- une activité intéressante et variée;
- une formation permanente.

Entrée en fonction: à convenir.

M^{me} Amélie Mercier ou M. Christophe Aubry vous renseigneront volontiers au N° de téléphone 032952 11 11. Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier à la Direction de la Caisse de compensation du Jura, Case postale, 2350 Saignelégier, jusqu'au 30 avril 2012.

Caisse de compensation du Jura

La Caisse de compensation du Jura à Saignelégier recherche un-e

informaticien-ne

Votre mission:

- votre mission consiste principalement à assister et renseigner au quotidien les utilisateurs au sujet des applications, notamment bureautiques, ainsi qu'à gérer les problématiques liées à la messagerie et autres paramétrages relatifs aux profils de nos utilisateurs;
- vous gérez également les sites internet et intranet de nos institutions;
- vous assurez la gestion courante de l'exploitation de nos équipements informatiques et techniques et surveillez leur bon fonctionnement
- vous coordonnez enfin les demandes et suivis avec nos différents prestataires informatiques.

Votre profil:

- vous êtes au bénéfice d'un CFC d'informaticien-ne ou d'une formation équivalente;
- vous maîtrisez parfaitement les outils bureautiques MS-Office et avez de bonnes connaissances de SharePoint;

- le brevet fédéral en assurances sociales constitue un atout supplémentaire;
- vous êtes une personne autonome, dynamique et flexible, capable de travailler en équipe et avec un bon sens de l'organisation.

Nous vous offrons:

- un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique;
- des conditions d'engagement attrayantes;
- une activité intéressante et variée;
- une formation permanente.

Entrée en fonction: à convenir.

M. Florian Cattin vous renseignera volontiers au N° de téléphone 032952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier à la Direction de la Caisse de compensation du Jura, Case postale, 2350 Saignelégier, jusqu'au 30 avril 2012.



Sitlung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondazione per la collaborazione confederale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundación para la colaboración federal



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CANTONALES

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale sise à Soleure et à Berne. Sa mission englobe essentiellement les questions de fédéralisme, la promotion des relations entre les communautés linguistiques et la collaboration intercantonale. La gestion du secrétariat de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) constitue l'un de ses mandats principaux.

Pour le Service des affaires extérieures du secrétariat de la CdC, nous cherchons pour le 1^{er} juin 2012 ou une date à convenir un-e

collaborateur-trice scientifique à 100 %

Votre mission: Votre mission consiste à accompagner les négociations, la mise en œuvre et le développement des accords bilatéraux Suisse-UE ainsi que d'autres accords internationaux intéressant les cantons. Vous animez différents groupes de travail de la CdC dans le domaine de la politique extérieure et vous collaborez à d'autres dossiers relevant des politiques extérieure et européenne. Dans ce cadre, vous suivez les développements en matière de politique extérieure au niveau de la Confédération, des cantons ainsi que de l'UE. Vous élaborez alors des bases de décision et appliquez les décisions correspondantes des organes de la CdC. Vous êtes en outre suppléant de la chargée d'information des cantons auprès du Bureau de l'intégration DFAE/DFE.

Votre profil: Vous disposez d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Licence ou Master) ainsi que de plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine du droit public et de l'administration publique. Une expérience pratique dans les domaines du fédéralisme, de la collaboration intercantonale et/ou de la collaboration Confédération/cantons est un atout. Vous disposez d'un bon sens politique, connaissez très bien la politique européenne suisse ainsi que les problématiques liées à la représentation des intérêts (de préférence auprès de la Confédération). Vous disposez de très bonnes connaissances en allemand, en français ainsi qu'en anglais. Vous vous distinguez en outre par des compétences analytiques et rédactionnelles et vous faites aussi preuve d'une grande flexibilité et d'une capacité à travailler en équipe.

Nous vous offrons un défi intéressant qui se situe à une interface majeure de la collaboration confédérale. Le lieu de travail est la Maison des cantons à Berne.

Avons-nous suscité votre intérêt?

Si un travail varié au sein du secrétariat de la CdC correspond à vos attentes, n'hésitez pas à nous soumettre votre candidature. Votre dossier de candidature complet devra parvenir d'ici au 30 avril 2012 au Service du personnel de la Fondation ch, Dornacherstrasse 28A, Case postale 246, CH-4501 Soleure ou par courrier électronique à personnel@fondationch.ch.

Vous trouverez de plus amples informations aux adresses suivantes: www.cdc.ch et www.fondationch.ch.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune de 2336 Les Bois. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Bureau d'ingénieurs conseils Jobin & Partenaires S.A., à l'attention de M. Jean Jobin, rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 421 10 20, fax 032 421 10 39, e-mail: j.jobin@jobin-ing-sa.ch.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Commune des Bois, Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois (Suisse).

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 8.5.2012.

Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 4.6.2012.

Heure: 17 heures.

Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 4.6.2012.

Heure: 17 h 30. **Ville:** 2336 Les Bois.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Commune/Ville.

1.7 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** viabilisation lotissement «Le Plane Percé».

2.3 **Référence/numéro de projet:** M 2331.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 45000000 – Travaux de construction.

CAN: 111, 113, 151, 211, 221, 222, 223, 237.

2.5 **Description détaillée du projet**

Accès et desserte en revêtement bitumineux: 5000 m²;

Bordures et pavés: 2700 m;

Collecteurs des eaux résiduaires et pluviales DN 200 à DN 315: 1350 m.

2.6 **Lieu de l'exécution:** 2236 Les Bois.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

Début: 2.7.2012. **Fin:** 31.7.2013.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** néant.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** selon les critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.8 **Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 **Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:** selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 26.4.2012.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: aucun émoulement de participation n'est requis.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Bureau d'ingénieurs conseils Jobin & Partenaires S.A., à l'attention de M. Jean Jobin, rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 421 10 20, fax 032 421 10 39, e-mail: j.jobin@jobin-ing-sa.ch.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription préalable par écrit auprès du bureau d'ingénieurs conseils Jobin & Partenaires S.A. jusqu'au 26.4.2012.

L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront envoyés au plus tard le 2.5.2012.

4. Autres informations

4.2 **Conditions générales:** conformément aux conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** conformément aux conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** il n'est pas prévu de visite des lieux.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** selon la législation en vigueur.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Syndicat de chemins « La Jacotterie – Frénois ». **Service organisateur/Entité organisatrice:** Bureau d'ingénieurs GVS S.A. + C. Choffat, rue de la Liberté 6, 2854 Bassecourt (Suisse), téléphone 032 426 61 25, fax 032 426 82 48, e-mail: gvs.sa@bluewin.ch.
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:**
 Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle (Suisse), téléphone 032 420 74 05, fax 032 420 74 01, e-mail: pierre.simonin@jura.ch.
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 8.5.2012.
Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 18.5.2012.
Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Vendredi 18 mai 2012 (date du cachet postal). Les offres entièrement remplies sont à retourner par lettre-signature avec mention « Syndicat de chemins La Jacotterie – Frénois – soumission AFS ». Les offres incomplètes (ne contenant pas tous les prix, justificatifs et documents exigés), modifiées ou hors délai seront éliminées.
- 1.5 **Date de l'ouverture des offres**
Remarques: affichage du PV d'ouverture des offres: 25.5.2012.
- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** autres collectivités assumant des tâches communales.
- 1.7 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.
- 1.8 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.
- 1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.
2. **Objet du marché**
- 2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.
- 2.2 **Titre du projet du marché:** réfection du chemin d'accès à la ferme de Frénois.
- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 – Travaux de construction; 45200000 – Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil.
- 2.5 **Description détaillée du projet:** réfection totale du chemin d'accès à la ferme de Frénois (bour-

geoisie d'Undervelier), longueur 2400 m, comprenant :

- nivellement du centre de la chaussée existante;
- élargissement de la chaussée;
- reprise du talus de forêt normalement exploitable;
- reprise du talus de forêt en rocher;
- confection d'un coffre d'une largeur de 3 m 50;
- confection d'une planie d'une largeur de 3 m 50;
- mise en place d'un revêtement bitumineux d'une largeur de 3 m;
- réalisation de 2 banquettes en groise d'une largeur de 25 cm;
- confection d'arrières banquettes;
- pose de dépotoirs et traversée de chaussée à la sortie des virages;
- élargissement des virages;
- transport de matériaux;
- réfection de partie de route existante en bitume.

2.6 **Lieu de l'exécution:** chemin d'accès à la ferme de Frénois situé sur le territoire de la commune d'Undervelier.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

Remarques: admises uniquement en supplément d'une offre de base complète.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

Remarques: refusées.

2.10 **Délai d'exécution**

Remarques: début de travaux estimatif: juillet 2012.

Achèvement des travaux: novembre 2012.

3. Conditions

- 3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 **Conditions de paiement:** versement d'acomptes jusqu'à concurrence de 90% des travaux effectués, le solde après réception des travaux et remise d'un cautionnement solidaire selon les articles 181 et ss de la norme SIA 118.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** les offres seront présentées avec prix unitaires bruts. Rabais, escompte éventuels ainsi que la TVA seront calculés séparément et ajoutée au total de l'offre par le soumissionnaire.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 **Sous-traitance:** admis selon article 41 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

- 3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 26.4.2012.
Prix: aucuns.
Conditions de paiement: aucun émoluments de participation n'est requis.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Bureau d'ingénieurs GVS S. A., rue de la Liberté 6, 2854 Bassecourt (Suisse), téléphone 032 426 61 25, fax 032 426 82 48, e-mail: *gvs.sa@bluwin.ch*.
Dossier disponible à partir du: 2.5.2012.
Langues du dossier d'appel d'offres: français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription obligatoire jusqu'au 26 avril 2012 inclus (par écrit ou par fax).
Visite des lieux obligatoires et remise des dossiers de soumission: mardi 2 mai 2012, au Bureau communal d'Undervelier (présence obligatoire).
4. **Autres informations**
- 4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. **Pouvoir adjudicateur**
- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine (SAF Grandfontaine). **Service organisateur/Entité organisatrice:** Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine (SAF Grandfontaine), à l'attention de M. Sylvain Quiquerez, route de la Fontaine 18, 2908 Grandfontaine (Suisse).
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service de l'économie rurale, Case postale 131, 2832 Courtételle (Suisse).
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 1.6.2012.
Remarques: Les questions doivent être adressées uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante: *info@eschmann-geometre.ch*.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 8.6.2012. **Heure:** 16 heures.
Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** autres collectivités assumant des tâches communales.
- 1.7 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.
- 1.8 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.
- 1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.
2. **Objet du marché**
- 2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.
- 2.2 **Titre du projet du marché:** SAF Grandfontaine 1^{re} étape de travaux.
- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 – Travaux de construction
- 2.5 **Description détaillée du projet**
1. Chemins goudronnés et accès goudronnés sur anciens tracés, largeur 3 m, longueur 800 m;
 2. Chemins bétonnés sur anciens et nouveaux tracés, largeur 3 m, longueur 2900 m;
 3. Chemins à bandes de roulement bétonnées à la finisseuse, largeur 3 m, longueur 1200 m;
 4. Chemins gravelés, largeur 3 m, longueur 700 m;
 5. Chemins chaintres, largeur 3 m, longueur 2100 m;
 6. Chemins à défoncer, largeur 3 m, longueur 5500 m;
 7. Chemins de randonnée pédestre, largeur 2 m, longueur 1100 m;
 8. Collecteurs eaux de pluie et réfection de drainages, longueur 500 m;
 9. Remise à ciel ouvert d'un ruisseau, longueur 460 m;
 10. Terrassement et mise en place de matériaux, 10000 m³.
- 2.6 **Lieu de l'exécution:** Grandfontaine.
- 2.7 **Marché divisé en lots:** non.
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.
Remarques: admises uniquement en complément d'une offre de base complète.
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.10 **Délai d'exécution:** 36 mois depuis la signature du contrat.
Remarques: sous réserve de l'octroi des subventions.
3. **Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 **Conditions de paiement:** versement d'acompte jusqu'à concurrence de 90% des travaux effectués jusqu'à la date de la réception provisoire et sur présentation de bordereaux périodiques de métrés. Le solde sera versé après la réception dé-

- finitive et contre une garantie financière (bancaire ou d'assurance) couvrant le délai de garantie selon articles 181 et ss de la norme SIA 118.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escomptes et TVA en sus.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 **Sous-traitance:** admis selon article 41 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 4.5.2012.
Prix: aucuns.
Conditions de paiement: aucun émolument de participation n'est requis.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Bureau Rolf Eschmann S.A., à l'attention de M. Claude Ciochi, rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin (Suisse).
 E-mail: info@eschmann-geometre.ch.
Langues du dossier d'appel d'offres: français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: l'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
Inscription obligatoire jusqu'au 4 mai 2012.
 Présence obligatoire à la visite des lieux le 11 mai 2012, à 14 heures, au Bureau communal de Grandfontaine. Le dossier sera remis lors de la visite des lieux
4. **Autres informations**
- 4.2 **Conditions générales**
- LMP
 - AIMP
 - OAMP
 - Norme SIA 118
 - Autres normes
- 4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

- 4.5 **Autres indications:** l'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, dès le 7^e jour après la clôture de l'appel d'offres. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir un exemplaire du procès-verbal d'ouverture des offres moyennant la remise d'une enveloppe affranchie et munie de leur adresse. Le Service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis divers

Fondation Anne et Robert Bloch
pour la promotion de la création culturelle dans le Jura

Bourse Anne et Robert Bloch 2012 pour le perfectionnement professionnel d'un-e jeune artiste jurassien-ne

La Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle dans le Jura (FARB) met au concours une bourse destinée à permettre le perfectionnement professionnel d'un-e jeune artiste jurassien-ne.

La valeur de cette bourse est en fonction de l'importance du perfectionnement envisagé, mais au maximum de 25000 francs.

Elle s'adresse à tous les jeunes artistes (35 ans maximum) au bénéfice d'un CFC ou d'une formation équivalente, dans les domaines culturels tels que arts visuels, arts de la scène, belles-lettres, musiques.

Les personnes intéressées, ressortissantes de la République et Canton du Jura ou y étant domiciliées depuis 3 ans au moins, adresseront leur dossier avec CV, copies CFC et projet de perfectionnement à: FARB, rue de Fer 8, 2800 Delémont, jusqu'au 31 mai 2012, au plus tard.

Le règlement peut être obtenu auprès de la FARB: info@fondationfarb.ch; téléphone 032 423 45 85.

Plus d'informations sous: www.fondationfarb.ch.

Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Grandfontaine, en accord avec le Service cantonal de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

1^{re} étape de travaux

- Rapport technique, devis et liste des ouvrages.
- Plan 1: 25000.
- Plan 1: 5000.
- Plans de détail 1: 1000 des ouvrages.
- Profils types des chemins et des haies.

Lieu de dépôt: Bureau communal de Grandfontaine (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt: du jeudi 19 avril au mardi 8 mai 2012.
Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 8 mai 2012 inclusivement, au Bureau communal de Grandfontaine.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Grandfontaine, le 16 avril 2012.

Le comité du SAF.

Communauté scolaire de la Courtine

Assemblée des délégués

mercredi 9 mai 2012, à 20h 15, à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2011.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Nomination d'un-e vice-président-e.
4. Comptes 2011.
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Informations sur la marche de l'école.
7. Divers.

Bellelay, le 2 avril 2012.

Le président de la commission scolaire:
André Christen.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

BKW[®]

Convocation des actionnaires à

l'assemblée générale ordinaire

**Vendredi 11 mai 2012, à 10h
dans la halle 3.2 de BERNEXPO,
Guisanplatz à Berne**

Ordre du jour

- 1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe 2011; rapport de l'organe de révision**
- 2. Emploi du bénéfice 2011**
- 3. Décharge du conseil d'administration**
- 4. Elections au conseil d'administration**
- 5. Election de l'organe de révision**

Conformément à l'art. 4 des statuts, sont autorisés à participer à l'assemblée générale et y jouissent du droit de vote tous les actionnaires de la société qui figurent au registre des actions en date du 1^{er} mai 2012. Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 1^{er} au 11 mai 2012.

Le rapport de gestion avec le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes du groupe 2011 et le rapport de l'organe de révision ainsi que les propositions du conseil d'administration sont à la disposition des actionnaires pour consultation à partir du 18 avril 2012 au siège de notre société à Berne (Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25) et dans nos succursales régionales de Spiez, Ostermundigen, Nidau et Delémont. La convocation à l'assemblée générale ainsi que la lettre aux actionnaires contenant un formulaire de commande pour le rapport de gestion 2011 sont envoyées d'office à tous les actionnaires figurant au registre des actions en date du 1^{er} mai 2012.

Un formulaire d'inscription est joint à la convocation à l'assemblée générale envoyée aux actionnaires qui figurent au registre des actions en date du 1^{er} mai 2012 en tant qu'actionnaire ayant droit de vote. Ils recevront leur entrée et le matériel de vote après avoir renvoyé ledit formulaire dûment complété au moyen de l'enveloppe préaffranchie. Merci de le renvoyer jusqu'au 8 mai 2012 afin de faciliter le travail de préparation de l'assemblée générale. **Les entrées et le matériel de vote seront envoyés du 1^{er} au 8 mai 2012.**

Les actionnaires ayant droit de vote qui ne peuvent assister personnellement à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par le membre d'un organe de la société ou par un représentant indépendant, à savoir Monsieur Hans Georg Brunner, notaire, Schauplatzgasse 23, case postale 3000 Berne 7, 3011 Berne.

Les actionnaires souhaitant s'exprimer sur l'un des points à l'ordre du jour sont priés de s'inscrire avant le début de l'assemblée sur la liste des intervenants (près du podium). Les éventuelles questions peuvent être envoyées au préalable par courrier ou par e-mail (BKW SA, Investor Relations, Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25 ou investor.relations@bkw-fmb.ch).

L'enregistrement vidéo des exposés présentés lors de l'assemblée générale sera disponible sur Internet vendredi 11 mai 2012 à partir de 18h à l'adresse suivante: www.bkw.ch/assemblee-generale

Le texte intégral de la convocation à l'assemblée générale 2012, y compris les propositions du conseil d'administration, est publié dans la Feuille officielle suisse du commerce du 19 avril 2012.

Berne, le 19 avril 2012

BKW SA

Au nom du conseil d'administration
Le président: Urs Gasche



Loterie Romande
Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne
Tél. + 41 21 348 13 13
Fax + 41 21 348 13 14
www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTRIRAGE

Toutou Minou		Tranche de 600 000 billets à 4.-	
dès le 23.05.12		Valeur d'émission: 2 400 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		40 000.-	= 40 000.-
1 x		10 000.-	= 10 000.-
2 x		4 000.-	= 8 000.-
20 x		1 000.-	= 20 000.-
40 x		400.-	= 16 000.-
4 000 x		40.-	= 160 000.-
15 000 x		20.-	= 300 000.-
7 000 x		12.-	= 84 000.-
20 000 x		10.-	= 200 000.-
18 000 x		8.-	= 144 000.-
27 000 x		6.-	= 162 000.-
50 000 x		4.-	= 200 000.-
141 064	billets gagnants		= 1 344 000.-
23.51%			= 56.00%

Hawaii		Tranche de 480 000 billets à 5.-	
dès le 23.05.12		Valeur d'émission: 2 400 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		50 000.-	= 50 000.-
1 x		10 000.-	= 10 000.-
1 x		5 000.-	= 5 000.-
8 x		1 000.-	= 8 000.-
46 x		500.-	= 23 000.-
4 800 x		50.-	= 240 000.-
4 800 x		25.-	= 120 000.-
7 200 x		20.-	= 144 000.-
4 800 x		15.-	= 72 000.-
33 600 x		10.-	= 336 000.-
67 200 x		5.-	= 336 000.-
122 457	billets gagnants		= 1 344 000.-
25.51%			= 56.00%

Aloha		Tranche de 420 000 billets à 10.-	
dès le 23.05.12		Valeur d'émission: 4 200 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		200 000.-	= 200 000.-
1 x		50 000.-	= 50 000.-
1 x		20 000.-	= 20 000.-
2 x		10 000.-	= 20 000.-
2 x		5 000.-	= 10 000.-
2 x		2 000.-	= 4 000.-
6 x		1 000.-	= 6 000.-
21 x		500.-	= 10 500.-
25 x		200.-	= 5 000.-
8 400 x		50.-	= 420 000.-
4 200 x		40.-	= 168 000.-
7 350 x		30.-	= 220 500.-
10 500 x		25.-	= 262 500.-
18 900 x		20.-	= 378 000.-
16 800 x		15.-	= 252 000.-
44 100 x		10.-	= 441 000.-
10 500 x		5.-	= 52 500.-
120 811	billets gagnants		= 2 520 000.-
28.76%			= 60.00%

Carton Bonus		Tranche de 500 000 billets à 20.-	
dès le 20.06.12		Valeur d'émission: 10 000 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		500 000.-	= 500 000.-
1 x		100 000.-	= 100 000.-
3 x		20 000.-	= 60 000.-
26 x		10 000.-	= 260 000.-
26 x		5 000.-	= 130 000.-
135 x		1 000.-	= 135 000.-
130 x		500.-	= 65 000.-
22 500 x		50.-	= 1 125 000.-
22 500 x		40.-	= 900 000.-
25 000 x		30.-	= 750 000.-
25 000 x		25.-	= 625 000.-
131 250 x		20.-	= 2 625 000.-
12 500 x		10.-	= 125 000.-
239 072	billets gagnants		= 7 400 000.-
47.81%			= 74.00%

Médaille d'Or		Tranche de 360 000 billets à 5.-	
dès le 20.06.12		Valeur d'émission: 1 800 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		50 000.-	= 50 000.-
1 x		10 000.-	= 10 000.-
1 x		5 000.-	= 5 000.-
3 x		2 000.-	= 6 000.-
13 x		1 000.-	= 13 000.-
24 x		500.-	= 12 000.-
2 400 x		50.-	= 120 000.-
1 800 x		40.-	= 72 000.-
1 800 x		30.-	= 54 000.-
1 800 x		25.-	= 45 000.-
6 600 x		20.-	= 132 000.-
2 400 x		15.-	= 36 000.-
23 400 x		10.-	= 234 000.-
43 800 x		5.-	= 219 000.-
84 043	billets gagnants		= 1 008 000.-
23.35%			= 56.00%

Le Pactole		Tranche de 400 000 billets à 10.-	
dès le 20.06.12		Valeur d'émission: 4 000 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1 x		200 000.-	= 200 000.-
1 x		20 000.-	= 20 000.-
1 x		10 000.-	= 10 000.-
4 x		5 000.-	= 20 000.-
10 x		2 000.-	= 20 000.-
10 x		1 000.-	= 10 000.-
20 x		500.-	= 10 000.-
8 000 x		50.-	= 400 000.-
4 000 x		40.-	= 160 000.-
5 000 x		30.-	= 150 000.-
4 000 x		25.-	= 100 000.-
30 000 x		20.-	= 600 000.-
20 000 x		15.-	= 300 000.-
40 000 x		10.-	= 400 000.-
111 047	billets gagnants		= 2 400 000.-
27.76%			= 60.00%

La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.



Les lots jusqu'à Fr. 50.- sont payés par les vendeurs. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande (Case postale 6744, 1002 Lausanne) à réception du billet gagnant et des coordonnées du bénéficiaire (envoi sécurisé recommandé). La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au «Règlement général des billets sécurisés à prétrirage» et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.